



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 2 février 2024 par la Ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté germanophone 'modifiant l'arrêté du Gouvernement du 28 mai 2009 relatif aux attestations, certificats, brevets, diplômes complémentaires sanctionnant les études organisées en Communauté germanophone', portant le numéro 75.537/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 6 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.